

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

**Conseil d'administration du 1^{ER} octobre 2021 :
Délibération n° 131/2021/CAB**

Election du Vice-Président délégué « Stratégie de Communication » :

La candidature de M. Thomas BAUER est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus et les 8 personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

M. Thomas BAUER: 23 voix
bulletins blancs 7
bulletins nuls 3

M. Thomas BAUER est élu Vice-Président délégué « Stratégie de Communication » du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 33

Fait à Limoges, le 01/10/2021.



La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle Klock-Fontanille

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de octobre 2021.
Transmis au rectorat 04/10/2021.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*